



**Le ministre de l'Enseignement supérieur, Le Pr Jacques Fame Ndongo, dément être le propriétaire de cette nouvelle chaîne de télévision (B News1).**

Dans un communiqué rendu public, le Pr Jacques Fame Ndongo, tord le cou à la rumeur qui le présente comme le propriétaire de Bnews, la futur chaîne de télévision camerounaise.

Le membre du gouvernement parle des « **informations fallacieuses et tendancieuses** ». Il ne se reconnaît ni **politiquement, administrativement, financièrement**, encore moins **juridiquement** dans ce projet qui est l'œuvre d'un jeune entrepreneur, Luc Onana, Maire de la commune de Yaoundé 3.

En revanche, le Pr Fame Ndongo se reconnaît dans cette note qui circule, où l'on peut clairement se rendre compte que le chancelier des ordres académiques a adressé une recommandation en date du 5 novembre dernier au Ministre de la communication, afin que ce dernier autorise l'ouverture de cette chaîne de télévision.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Word-Fatherland

MINISTRY  
OF HIGHER EDUCATION

Yaoundé, le 10 novembre 2020

**CESSONS D'ATTISER LA HAÏNE ET LA DIVISION DANS NOTRE CHER ET BEAU PAYS.  
METTONS FIN AUX CANULARS.**

**1- Allégations**

- Des informations fallacieuses et tendancieuses font état de la création prochaine, par le ministre d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur, d'une chaîne de télévision. Ces allégations sont sans fondement.
- En droit administratif, une lettre de transmission de la demande d'une tierce personne adressée à une autorité ministérielle n'induit ni un acte de propriété juridique ni un quelconque actionariat. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur n'est donc ni propriétaire, ni co-propriétaire, ni actionnaire de l'entreprise sus-visée.

**2- Fin du monopole**

- Je rappelle qu'au terme du décret du 3 avril 2000, M. le Président de la République, S. E. Paul BIYA, a **démonopolisé le secteur de l'audio-visuel**.
- Depuis l'an 2000, de nombreuses chaînes privées de radiodiffusion ou de télévision sont nées, après autorisation du ministère de la communication qui vérifie, au préalable, la régularité juridique du projet (conformité aux lois et règlements de la République), la faisabilité technologique et professionnelle, la soutenabilité financière, l'opportunité sociétale.

**3- Qui vilipende la jeunesse ?**

- La création d'une chaîne de télévision privée est donc devenue, depuis 20 ans, une initiative classique à mettre à l'actif du Renouveau National. Ce n'est ni une infraction, ni une initiative dolosive, **voire un acte de concussion ou de prévarication** sur lesquels il faille gloser ou pérorer à qui mieux mieux, dès lors que l'entreprise se conforme strictement à la réglementation en vigueur.
- D'autre part, ainsi qu'il est loisible de le démontrer, le ministre d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur, n'est (ès qualités ou intuitu personae) **ni administrativement, ni juridiquement, ni financièrement, ni politiquement** mêlé à cette initiative, qui participe de la **dynamique libérale et entrepreneuriale** du secteur concerné.

**4- Opérateur économique**

- Ce projet est l'œuvre d'un jeune opérateur économique (par ailleurs, maire de Yaoundé 3è), qui soumet sa requête au ministre de la Communication. Il a sollicité mon entregent par une lettre de transmission **sans connotation coercitive et sans conflit d'intérêts**. Chaque fois que j'ai été sollicité, j'ai eu à le faire au bénéfice de **plusieurs requérants dont je tais les noms** (obligation de réserve) pour autant que le projet soit conforme à la réglementation.
- Qui **vilipende la jeunesse** à laquelle le Chef de l'Etat demande de **créer, d'oser, de prendre des initiatives**, dans un contexte économique qui obéit à la loi du marché ? **Qui veut ankyloser le Cameroun de demain ?** A quelle fin ?

**5- La vie de la Nation**

- « In fine », au lieu de stipendier, à l'emporte-pièce, des citoyens camerounais, (dont plusieurs jeunes imaginatifs et créatifs), il importe de revenir aux fondamentaux de la politique noble et pure.
- **Le Secrétaire général du Comité Central du RDPC (M. Jean Nkuété), a publié, aujourd'hui, une importante circulaire sur la campagne électorale concernant les élections régionales du 6 décembre 2020.** D'autres responsables des partis politiques (de la majorité présidentielle ou de l'opposition) ainsi que des membres de la **société civile** (à l'intérieur du Cameroun ou dans la diaspora) ont également diffusé des points de vue dignes d'intérêt sur la **vie de la nation**.
- Débattons-en, objectivement (arguments contre arguments).
- Le Chef de l'Etat a martelé : « **Ne nous battons pas. Débattons** ».
- Nous attendons le vrai débat sur l'essentiel et non sur le superfétatoire et les canulars.
- **Cessons d'attiser la haine et la division dans notre cher de beau pays.**
- **Respectons notre devise : Paix – Travail – Patrie.**

Pr Jacques FAME NDONGO  
Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur